

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 018-1190/09/CC

■ Opération de prolongement de la ligne 1 du métro de Marseille de la Timone à la Fourragère. Actualisation de l'autorisation de programme

MMT 09/2952/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération FAG 00/032/CC du 15 Décembre 2000, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvait le transfert de l'autorisation de programme votée par la Ville de Marseille relative au prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille de la Timone à la Fourragère (opération I5454-01), pour une valeur de 218,764 Millions d'euros TTC.

Le projet est entré en phase opérationnelle en septembre 2001 avec la désignation du groupement de maîtrise d'œuvre pour les infrastructures, les courants forts et les équipements du prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille relatif à l'opération I5454-01. Ce dernier a procédé à la remise des études d'Avant-Projet, dont le dossier de synthèse a été approuvé par délibération n° TRA/11/253/CC du Conseil de Communauté du 27 juin 2002.

Par délibération 1/061/CC du 14 février 2003, le Conseil de Communauté décidait d'approuver les évolutions de programme intervenues entre les phases avant projet et projet et de procéder à une augmentation de l'autorisation de programme de l'autorisation de programme I 5454-01, en date de valeur de Février 2001, pour porter cette dernière à 289,470 millions d'euros TTC.

Par ailleurs, dès 2004 et, au regard de la prise en compte des capacités budgétaires de la Communauté Urbaine, il est apparu indispensable de procéder à une réalisation progressive des investissements relevant de la politique des transports, et notamment de différer la date de mise en service du prolongement de la ligne 1 du Métro à l'année 2009.

Le caractère infructueux du résultat des premiers appels d'offres relatifs à l'ensemble du génie civil des stations et du tunnel du prolongement de la ligne 1 du Métro a conduit à adapter le projet par la suppression de l'arrière gare de La Fourragère et à retenir un nouvel allotissement permettant de minorer sensiblement l'augmentation de la valeur des offres telles qu'issues de ces premières consultations. Il a toutefois été nécessaire de prendre en compte l'évolution des coûts correspondant à l'allongement de la durée de réalisation de l'opération.

Par délibération n°TRA 16/339/CC du 26 mars 2007, le Conseil Communautaire a par conséquent arrêté l'Autorisation de Programme relative à l'opération I 5454-01, en date de valeur de Mai 2004, à 349.470 millions d'euros TTC, confirmant ainsi les prospectives et prévisions budgétaires établies depuis plus de trois ans et tel qu'annoncé lors du séminaire des élus communautaires qui s'est tenu le 7 mai 2004 et qui fut confirmé dans le rapport d'orientations budgétaires 2005.

En 2008, pour l'opération I5454-01, et sur un total d'Autorisation de Programme de 349 470 Millions d'euros TTC, la valeur des marchés notifiés s'établissait à 346,222 Millions d'euros TTC, soit un solde disponible de 3 millions d'€ TTC, et trois marchés restaient encore à attribuer pour une valeur totale estimée à 12 Millions d'euros TTC.

Par délibération n°DTUP 001-585/08/CC en date du 18 juillet 2008, le Conseil Communautaire a ainsi décidé d'actualiser en conséquence le montant de l'autorisation de programme de l'opération I 5454-01 et d'abonder cette dernière de 9 Millions d'euros pour la porter à 358,470 Millions d'euros TTC à l'occasion de la décision modificative n°1 du budget 2008.

Aujourd'hui, entre la date de valeur du mois de mai 2004 retenue lors de la valorisation de l'autorisation de programme à hauteur de 349,470 Millions d'euros TTC, et la date prévisionnelle d'achèvement des travaux arrêtée au mois de décembre 2009, il convient de prendre acte d'une évolution à la hausse du coût de l'opération de l'ordre de 20%, qui portera la valeur de cette dernière à hauteur de 417,150 Millions d'euros TTC en valeur décembre 2009 pour tenir compte :

- de l'effet de l'actualisation de la valeur des marchés entre la date de l'estimation et les dates effectives d'attribution des marchés, qui se sont échelonnés jusqu'en janvier 2009,
- des conséquences des indices de révisions de prix associées aux marchés durant leur période d'exécutions respectives.
- d'une provision à constituer pour faire face aux aléas survenus, ou à survenir, durant la réalisation des travaux et qui conduiront à indemniser les entreprises, titulaires de marchés, pour la réalisation de l'opération dans des conditions différentes de celles prévues au titre des contrats.

L'évolution en valeur absolue de l'estimation à terme de la valeur de l'opération se décompose ainsi :

- Moins value de 3,7 Millions d'euros TTC au titre de l'estimation des marchés initiaux.
- Plus value de 25,1 Millions d'euros TTC correspondant à l'effet de l'application des indices de révisions de prix des marchés et de l'évolution de ces derniers.
- Plus value de 38 Millions d'euros TTC correspondant à une provision à constituer pour faire face aux aléas survenus, ou à survenir, durant la réalisation des travaux.

Au vu des éléments précités, il convient par conséquent d'actualiser, en valeur décembre 2009, l'autorisation de programme de l'opération I 5454-01 relative au prolongement de la ligne 1 du métro de La Timone à la Fourragère en augmentant cette dernière de 58,680 Millions d'euros TTC et de porter ainsi sa valeur de 358,470 Millions d'euros TTC à 417,150 Millions d'euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° 00/32/CC du 15 décembre 2000 approuvant la situation des Autorisations de Programme transférées à la Communauté Urbaine ;
- La délibération du Bureau de Communauté n° TRA/01/095/B du 06 juillet 2001 approuvant la désignation du Maître d'œuvre et le marché négocié à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre pour le prolongement de la ligne 1 du Métro Timone/La Fourragère et le Pôle d'échange de la Blancarde ;
- La délibération n° TRA/11/253/CC du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2002 approuvant l'Avant-Projet des travaux d'infrastructure et courants forts du prolongement de la ligne 1 du Métro de Marseille de La Timone à La Fourragère, et le lancement de l'Instruction Mixte ;
- La délibération n° TRA/2/337/B du Bureau de la Communauté Urbaine du 18 Juillet 2002 autorisant le lancement d'un concours pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les équipements d'exploitation courants faibles liés au prolongement de la ligne 1 du Métro.
- La délibération n° TRA 16/339/CC du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 26 mars 2007 fixant l'Autorisation de Programme relative au prolongement de la ligne 1 du métro de La Timone à la Fourragère à 349.470 millions d'euros TTC en date de valeur de Mai 2004.
- La délibération n° DTUP 001-585/08/CC du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 18 juillet 2008 arrêtant l'Autorisation de Programme relative au prolongement de la ligne 1 du métro de La Timone à la Fourragère à 358,470 millions d'euros TTC en date de valeur de Mai 2004.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'actualiser la date de valeur de l'opération à son terme, d'arrêter l'estimation définitive à l'échéance de décembre 2009, date de mise en service du prolongement de la ligne 1 du métro et de :
- prendre acte de l'écart en moins value de 3,7 Millions d'euros TTC au titre de l'estimation initiale des marchés et leur notification,
- prendre en compte la valeur des révisions applicables aux marchés, calculée à l'échéance de l'opération pour une valeur de 25,1 Millions d'euros TTC,
- constituer une provision pour faire face aux aléas survenus ou à survenir durant la réalisation des travaux et l'exécution des marchés.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'augmentation de 58 680 Millions d'euros de l'Autorisation de Programme de l'opération I 5454-01 relative aux études et aux travaux du prolongement de la ligne 1 du métro de La Timone à la Fourragère, ce qui porte sa valeur de 358,470 Millions d'euros TTC à 417,150 Millions d'euros TTC (en valeur décembre 2009).

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine – Sous-Politique C 230 – Nature 2313/2315 – Fonction 815

- Pour l'année 2009 : 28 305 000 euros
- Pour l'année 2010 : 30 315 000 euros
- Pour l'année 2011 : 60 000 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI